

**STOP**  
AU GASPILLAGE  
ALIMENTAIRE



# PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

DU SICTOM DE LA RÉGION DE RAMBOUILLET

**2024-2030**



# SOMMAIRE

## CHAPITRE 1 - CONTEXTE

1. Définition.....	3
2. Cadre réglementaire.....	3
3. Gouvernance du PLPDMA.....	4
3.1 Pilotage du PLPDMA.....	4
3.2 La CCES : Commission consultative d'Evaluation et de Suivi du PLPDMA.....	4
3.3 Adoption du PLPDMA.....	4

## CHAPITRE 2 - LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

1. Le territoire.....	5
2. Fonctionnement et organisation du SICTOM.....	8
2.1 Les missions du SICTOM.....	8
2.2 Mode de financement.....	8
3. Evolution de la production de déchets.....	9
3.1 Evolution des déchets ménagers et assimilés (DMA).....	9
3.2 Evolution des déchets apportés en déchèteries.....	10
3.3 Evolution des déchets tous flux confondus.....	11
4. Les actions menées en faveur de la prévention des déchets.....	11

## CHAPITRE 3 - LES OBJECTIFS ET INDICATEURS

1. Objectifs.....	12
2. Les actions.....	12
3. Les indicateurs du PLPDMA.....	14

## FICHES ACTIONS

Action 1 : Accompagner les acteurs publics vers la prévention des déchets

Action 2 : Mettre en place un plan de communication déchets

Action 3 : Animer des moments forts et sensibiliser à la prévention des déchets

Action 4 : Sensibiliser les établissements scolaires et périscolaires à la prévention des déchets

Action 5 : Le redevance spéciale

Action 6 : Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 7 : Développer et accompagner le compostage individuel

Action 8 : Développer et accompagner le compostage partagé

Action 9 : Développer et accompagner le compostage en établissement public

Action 10 : Favoriser le réemploi et la réutilisation des objets

Action 11 : Renforcer le dispositif Stop Pub

Action 12 : Accompagner les entreprises dans une démarche responsable

# CHAPITRE I - CONTEXTE

## 1. Définition

Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Les PLPDMA permettent ainsi de :

- ⇒ territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;
- ⇒ définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

L'élaboration d'un PLPDMA est une obligation pour les collectivités qui sont en charge de la gestion de déchets. Il s'agit de définir pour les 6 années à venir des actions qui permettent de réduire les quantités des déchets produits sur son territoire.

## 2. Cadre réglementaire

Au niveau national, plusieurs lois successives encadrent la prévention des déchets :

- ✓ **Les lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010** rendent obligatoire pour chaque collectivité en charge des déchets d'instaurer un plan de prévention des déchets.
- ✓ **Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015** précise, quant à lui, le contenu des PLPDMA, leurs modalités d'élaboration et de révision.
- ✓ **La loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)** du 17 août 2015 renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, en fixant un objectif national de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant. Ainsi, l'objectif de réduction ne porte plus seulement sur les ordures ménagères et assimilés (OMA) mais sur la totalité des déchets gérés sur le territoire du syndicat.
- ✓ **Le Programme National de Prévention des déchets 2010 – 2020 (PNPD)**
- ✓ Au niveau local, **le plan régional de la prévention et de gestion des déchets** régit la prévention des déchets. Ce plan régional concerne tous les types de déchets (dangereux et non dangereux) produits dans la région par les ménages, les activités économiques et ceux des collectivités et des administrations. Au niveau du territoire, les collectivités locales chargées de la collecte et/ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un PLPDMA qui doit être compatible avec le plan régional et le plan national.

## 3. Gouvernance du PLPDMA

Comme énoncé précédemment, le décret du 10 juin 2015 définit le contenu des programmes locaux de prévention des DMA, ainsi que leurs modalités d'élaboration et de suivi.

### 3.1 Pilotage du PLPDMA

Le pilotage du PLPDMA s'articule autour :

- ✓ de la Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi qui, une fois constituée, donne un avis sur le projet de PLPDMA, sur le bilan annuel et évalue tous les 6 ans le programme.
- ✓ de l'équipe projet qui élabore et anime le programme de prévention des déchets ménagers et assimilés.

### 3.2 La CCES : Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi du PLPDMA

#### ⇒ **Constitution :**

Elle est constituée des élus de la commission SICTOM DE DEMAIN du SICTOM de la Région de Rambouillet. Cette composition pourra être remaniée et enrichie au fur et à mesure de l'avancée du programme et des nouveaux partenariats à venir.

#### ⇒ **Rôle :**

Son rôle est de donner un avis sur tout nouveau projet de PLPDMA élaboré par la collectivité, avant que celui-ci ne soit arrêté par le Président du SICTOM. La CCES suit annuellement l'avancée du programme par une présentation du bilan par la collectivité. Tous les 6 ans, cette commission évalue également les résultats du PLPDMA.

### 3.3 Adoption du PLPDMA

Le projet de PLPDMA a été présenté pour avis à la CCES le 17.10.2023, puis adopté lors de la séance du Comité syndical du 19.12.2023.

Il sera transmis au Préfet de Région et à la Direction Régionale de l'ADEME dans les 2 mois suivant sa date d'adoption.

# CHAPITRE 2 - LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

## 1. Le territoire

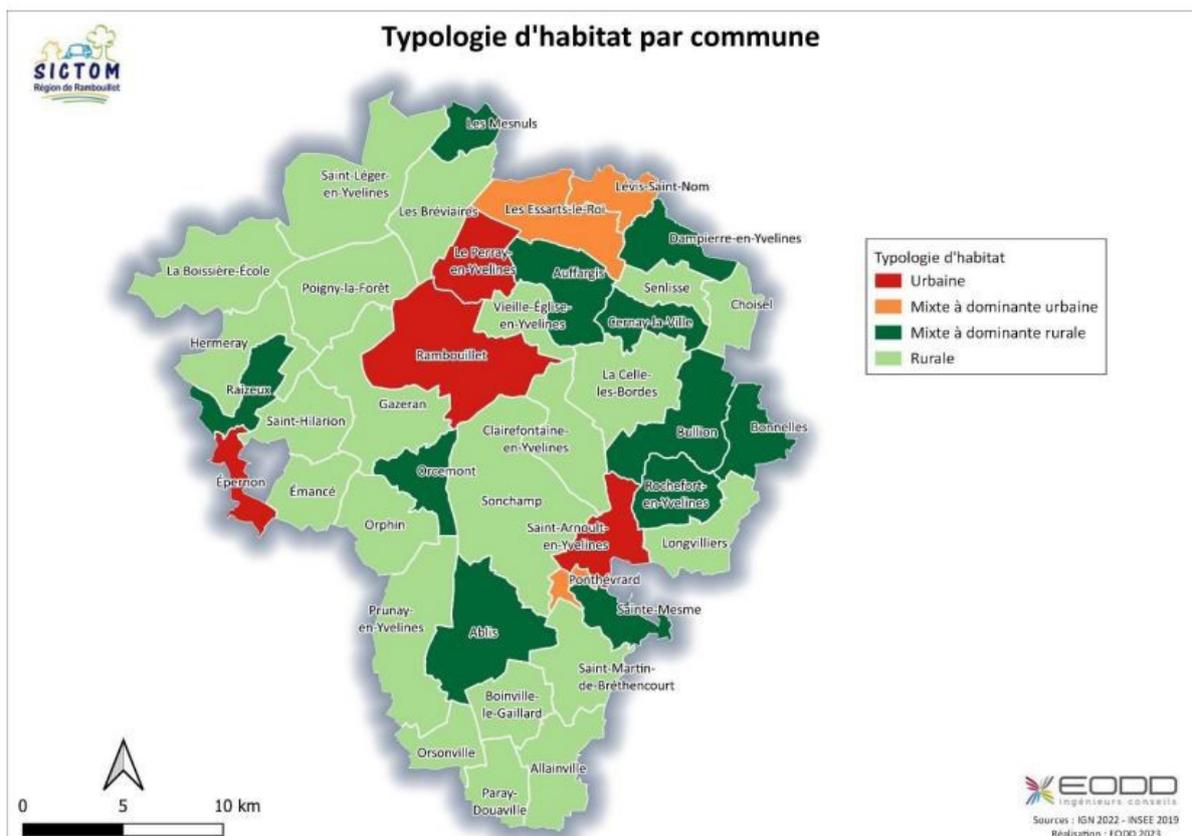


Localisé au sud du département des Yvelines entre Versailles et Chartres, le SICTOM de la Région de Rambouillet regroupe **40 communes**, réparties sur 4 intercommunalités. Cet ensemble représente une population de **90 409 habitants** sur une superficie de **656 km<sup>2</sup>**.

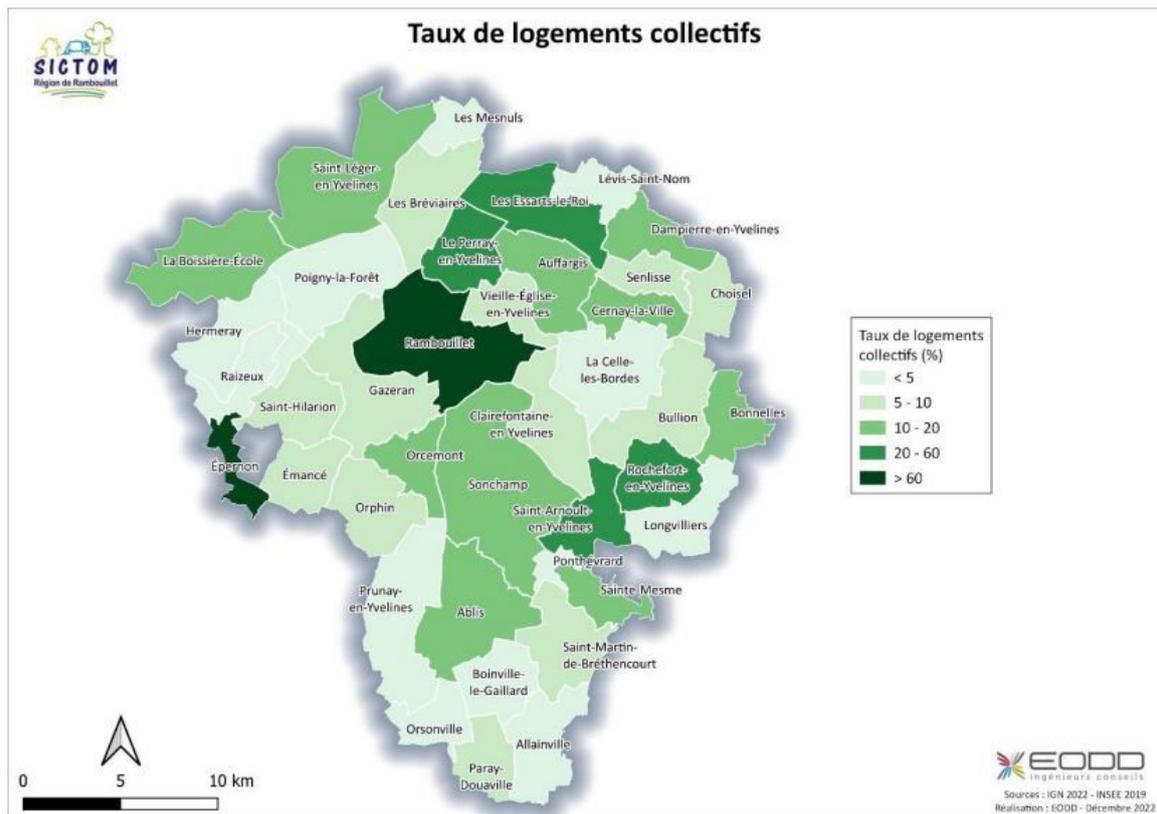
Traversée par la route nationale 10, la collectivité présente un territoire très étendu à dominante rurale, situé au cœur de la forêt de Rambouillet et du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

La densité humaine est assez faible, mais la population est regroupée pour plus d'un quart sur la commune de Rambouillet et dans de petits noyaux urbains (Les Essarts-le-Roi, Epernon, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Le-Perray-en-Yvelines,...).

### Typologie d'habitat par commune :



## Logements collectifs

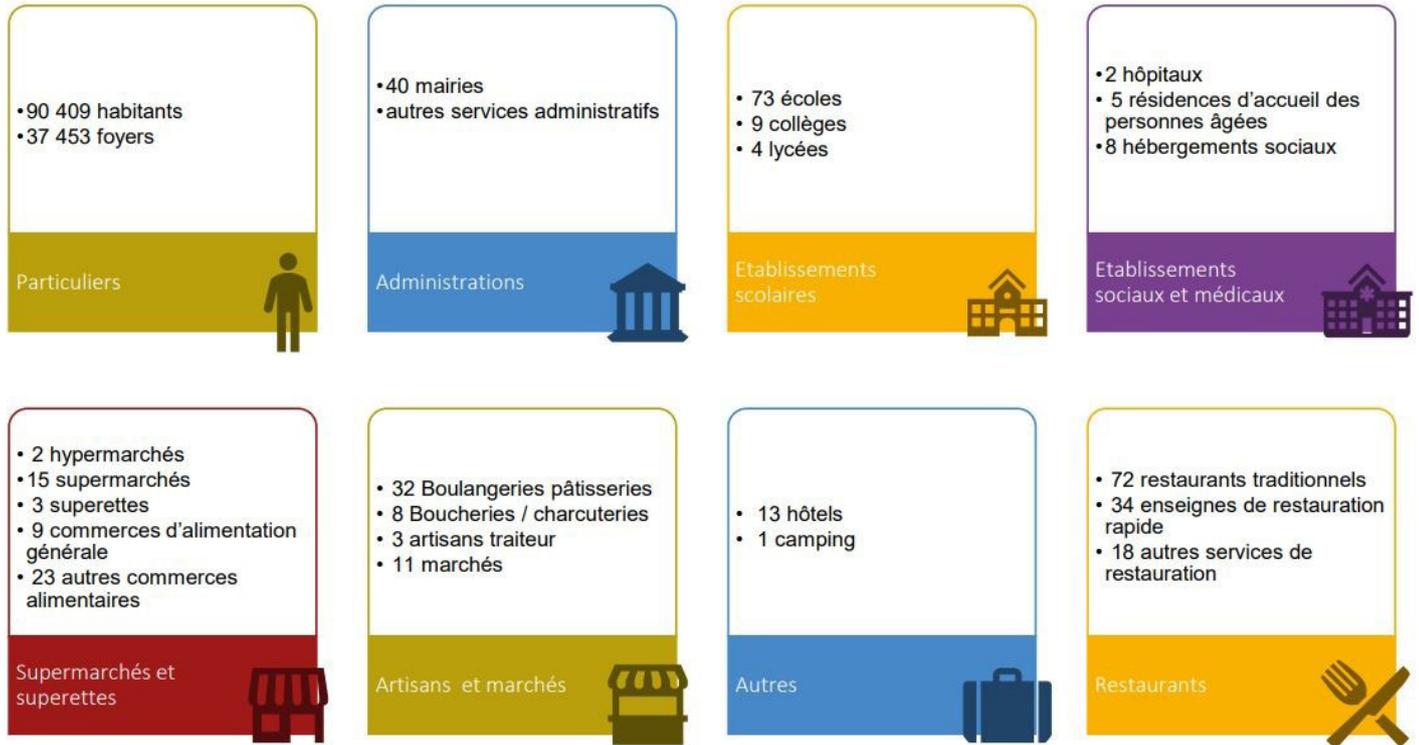


## Caractéristiques socio-économiques

### ✓ Habitant type du SICTOM de la région de Rambouillet



## Composition du territoire



## Résultat des caractérisations des OMR (avril 2023)

### ✓ Résultats généraux des caractérisations

Catégories	%
1.Putrescibles	33,394
1.a Putrescibles sans DV	23,181
2.Papiers	5,567
3.Cartons	5,180
4.Composite	1,541
5.Textiles	3,506
6.Textiles sanitaires	17,859
7.Plastiques	14,115
8.Combustibles non classés	0,953
9.Verre	4,330
10.Métaux	3,798
11.Incombustibles non classés	0,597
12.Déchets ménagers spéciaux	0,962
13 Elément fins	8,200

## 2. Fonctionnement et organisation du SICTOM

### 2.1 Les missions du SICTOM

La plus grande partie de la collecte est confiée à un prestataire extérieur, et le reste est effectué en régie :

- ⇒ **Le prestataire de collecte** assure la collecte des Ordures ménagères résiduelles, des Emballages, du Verre et des déchets végétaux en porte à porte et en points d'apport volontaire.
- ⇒ **Le SICTOM collecte en régie** les encombrants et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), et des bacs de certaines entreprises et collectivités dans le cadre de la redevance spéciale. Il assure la mise en place et la collecte de bennes et de compacteurs. Il réalise également la livraison et la réparation des bacs.

Le SICTOM a transféré au SITREVA les compétences :

- ✓ Transfert, tri, traitement et valorisation des déchets
- ✓ Exploitation des déchetteries

### 2.2 Mode de financement

#### ⇒ **La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) est un impôt destiné à financer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue par les 4 EPCI qui l'encaissent et la reversent intégralement au SICTOM de la Région de Rambouillet sous forme de contributions.

#### ⇒ **La redevance spéciale**

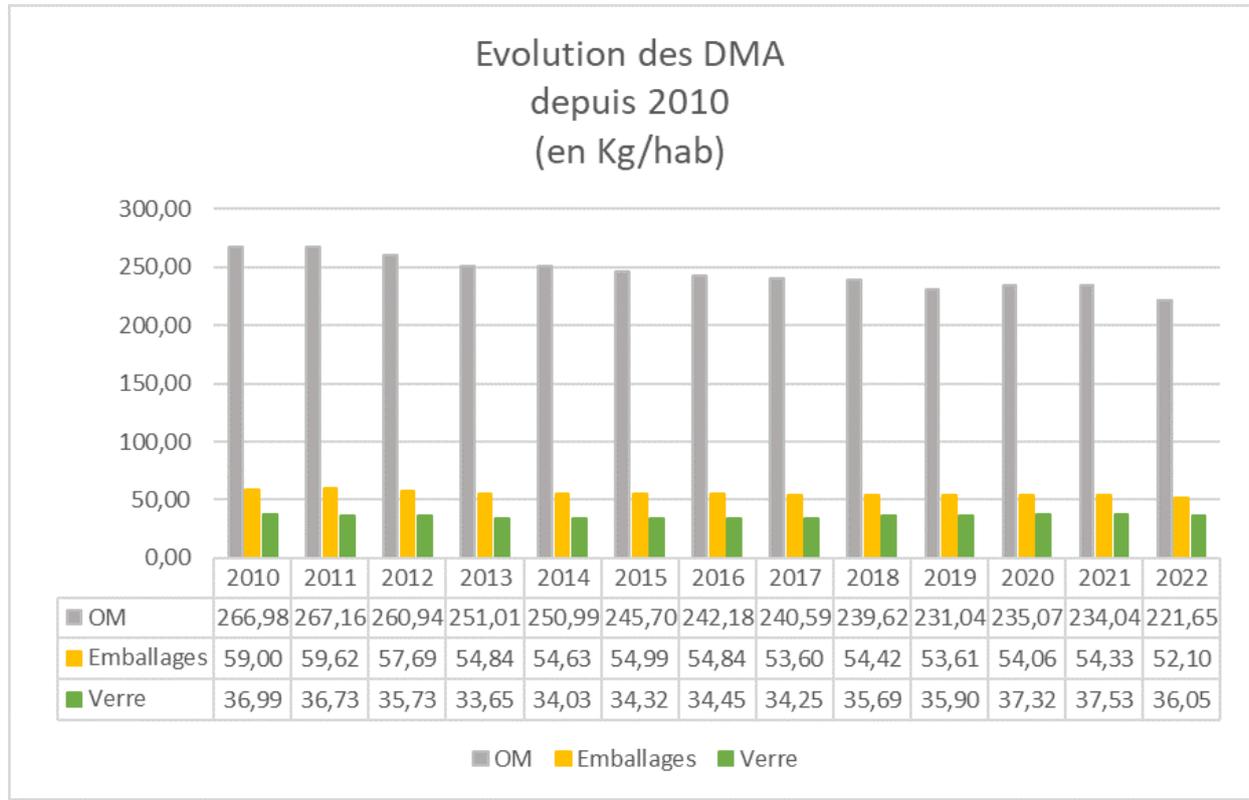
La redevance spéciale a été rendue obligatoire par la loi du 92-646 du 13 juillet 1992 à compter du 1er janvier 1993. Elle s'applique à la collecte et au traitement des ordures ménagères issues des entreprises et des collectivités.

Ce service évolue en fonction de l'activité économique du territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET, et des besoins ponctuels des entreprises ou des communes.

Un contrat est établi avec chaque entité collectée en fonction du nombre de bacs mis à disposition dont le litrage est adapté à la production de déchets. La facturation se fait au volume collecté et dès le premier litre. Les tarifs de la redevance spéciale sont votés, chaque année, par le comité syndical en tenant compte des prix de revient des collectes et traitements concernés.

### 3. Evolution de la production de déchets

#### 3.1 Evolution des déchets ménagers et assimilés (DMA)

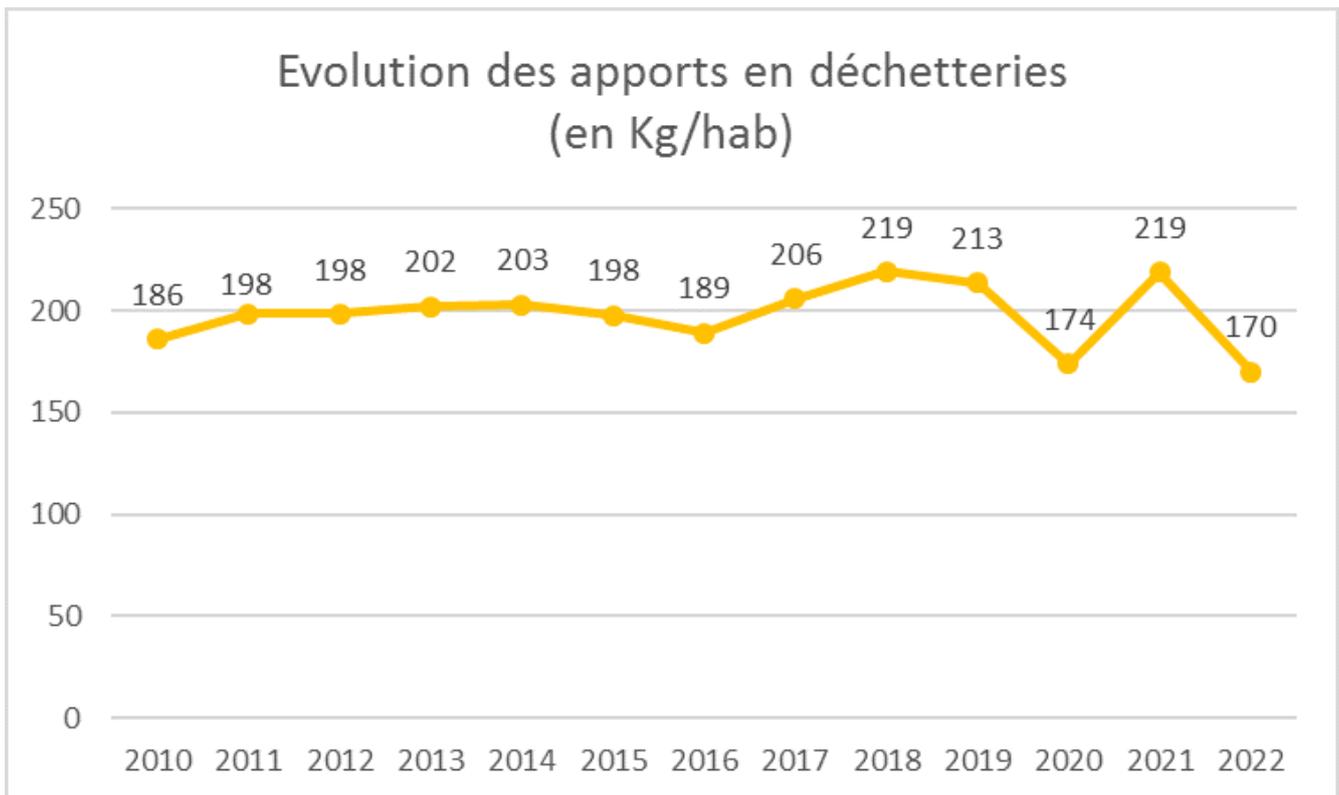
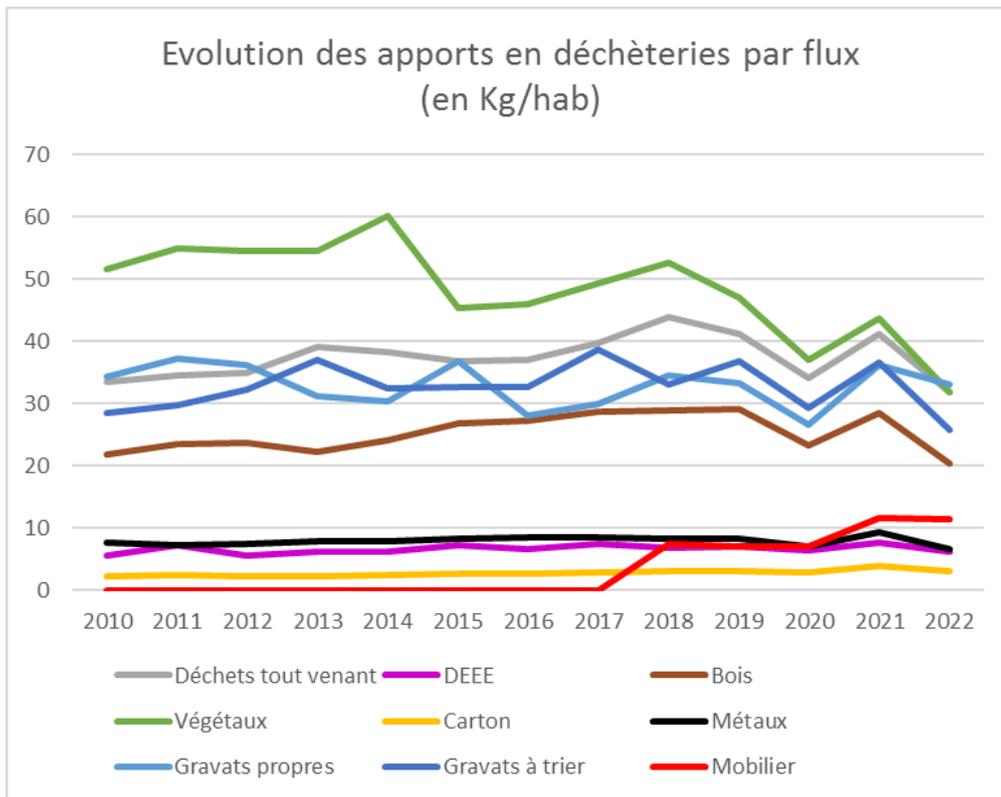


Entre 2010 et 2021, les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés en porte à porte ou en apport volontaire sur le territoire du SICTOM par habitant ont diminué de 10 %, avec :

- ✓ Une baisse de 12% des OMR (soit 33 Kg/hab en moins)
- ✓ Une baisse de 8% des Emballages (soit 5 Kg/hab en moins)
- ✓ Une hausse de 1.5% du verre (soit 0.5 Kg/hab en plus)

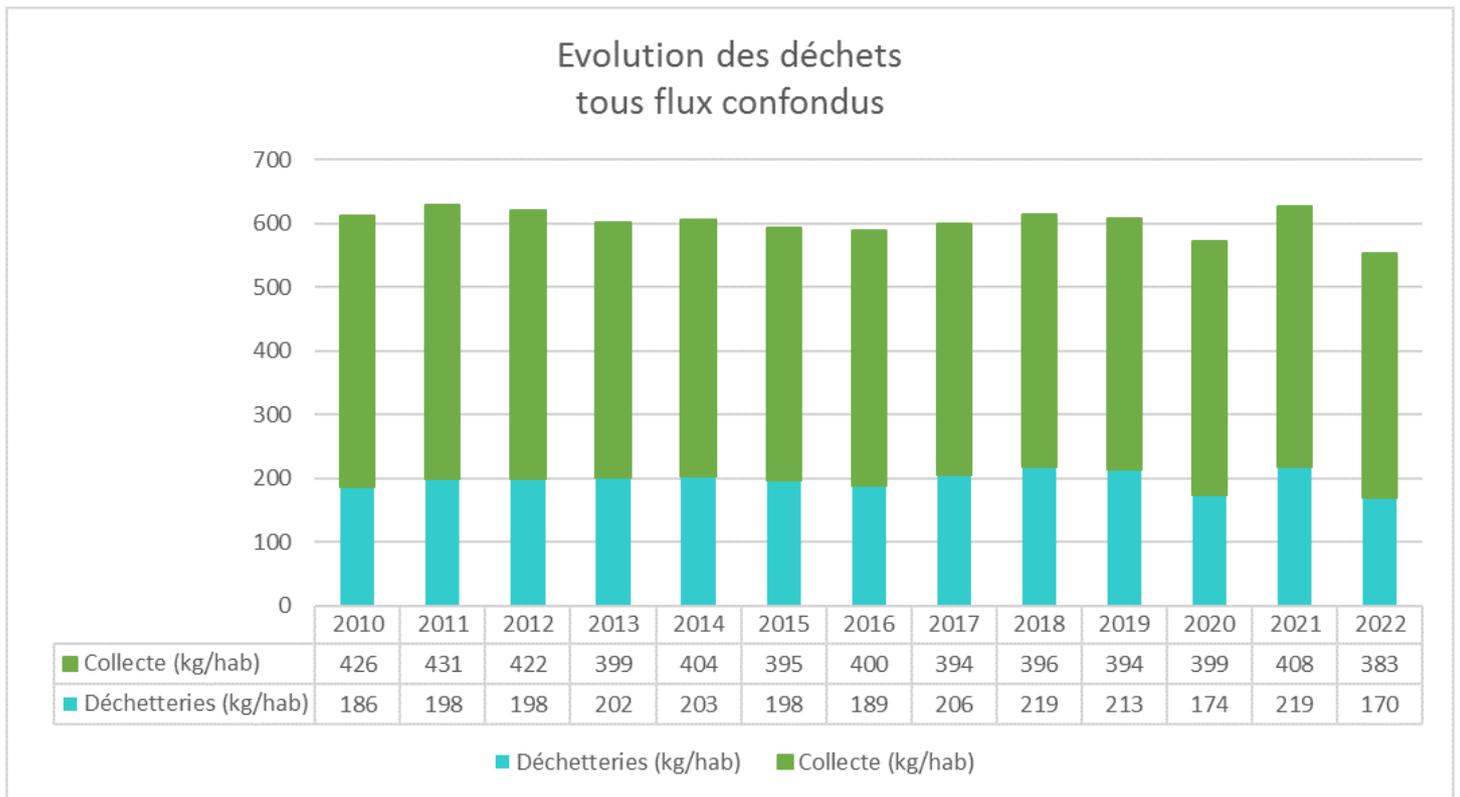
Les données de 2022 ne sont pas prises en compte dans le calcul ci-dessus car les volumes collectés semblent exceptionnellement bas et donc peu révélateurs.

### 3.2 Evolution des déchets apportés en déchèteries



Depuis 2010, la quantité de déchets apportés en déchèteries par habitant ne cesse de progresser, excepté pour les années 2020 et 2022 qui sont exceptionnellement basses.

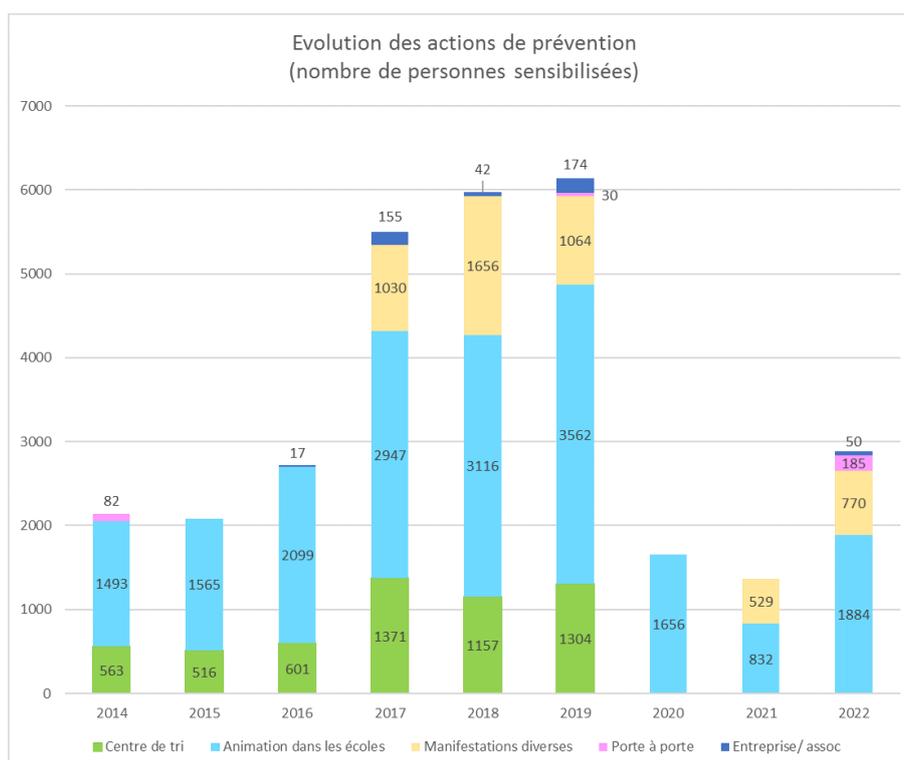
### 3.3 Evolution des déchets tous flux confondus



En 2010, le poids total des déchets collectés et apportés en déchetteries était de 612 Kg par habitant sur le territoire du SICTOM, contre 627 Kg en 2021.

### 4. Les actions menées en faveur de la prévention des déchets

Le SICTOM de la Région de Rambouillet organise des actions de sensibilisation au tri en organisant des animations, formations et des stands pour les établissements scolaires, les centres de loisirs, les entreprises, les associations...



# CHAPITRE 3 - LES OBJECTIFS ET INDICATEURS

## 1. Objectifs

Le PNPD fixe l'objectif de réduire de 15% les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant entre 2010 et 2030.

On entend par DMA, l'ensemble des déchets collectés (hors déchets végétaux) par le prestataire de collecte du SICTOM.

Sur le territoire du SICTOM de la Région de Rambouillet, la quantité de déchets ménagers et assimilés produit par habitant était de 363 Kg en 2010 (cf. tableau chapitre 2 - art. 3.1). Pour atteindre l'objectif du PNPD, il conviendra donc de réduire ce montant à 308 Kg en 2030.

Afin de quantifier cet objectif par année, nous prenons l'année 2021 comme année de référence. En effet, le montant des DMA pour l'année 2022 semble exceptionnellement bas. En 2021, la quantité de DMA était de 326 Kg/hab. Il convient donc de réduire de 18 kg, soit 2 Kg/hab par an.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Objectifs DMA (en kg/hab)	326	324	322	320	318	316	314	312	310	308

## 2. Les actions

### Axe 1: Être exemplaire en matière de prévention des déchets

→ **ACTION 1** : Accompagner les acteurs publics vers la prévention des déchets.

### Axe 2: Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

→ **ACTION 2** : Mettre en place un plan de communication déchets

→ **ACTION 3** : Animer des moments forts et sensibiliser à la prévention des déchets

→ **ACTION 4** : Sensibiliser les établissements scolaires et périscolaires à la prévention des déchets

### Axe 3 : Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

→ **ACTION 5** : La redevance spéciale

### Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

→ **ACTION 6** : Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire

### Axe 5 : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

→ **ACTION 7** : Développer et accompagner le compostage individuel

→ **ACTION 8** : Développer et accompagner le compostage partagé

→ **ACTION 9** : Développer et accompagner le compostage en établissement public

### Axe 6 : Augmenter la durée de vie des produits

→ **ACTION 10** : Favoriser le réemploi et la réutilisation des objets

### Axe 7 : Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

→ **ACTION 11** : Renforcer le dispositif Stop Pub

### Axe 8 : Réduire les déchets des entreprises

→ **ACTION 12** : Accompagner les entreprises dans une démarche responsable

### 3. Les indicateurs du PLPDMA

Le PLPDMA est un programme pluriannuel d'une durée de 6 ans. Le suivi du programme d'action et de son efficacité sera réalisé grâce à des indicateurs relatifs à la mesure de la mise en œuvre du PLPDMA (moyens techniques, humains, financiers nécessaires) et des indicateurs relatifs aux quantités de déchets ménagers et assimilés produits (par type de collecte et par type de flux).

Le tableau suivant reprend la liste des indicateurs qui seront suivis dans la cadre du PLPDMA :

N°	Indicateurs par type de collecte et par flux	Unité	2021
1	Tonnage total DMA (collectés + apport en déchetteries)	Tonne	28 830
		Kg/hab	326
2	Tonnage OMR (AV et PAP)	Tonne	20 704
		Kg/hab	234
3	Tonnage Emballage (AV et PAP)	Tonne	4 806
		Kg/hab	54
4	Tonnage Verre (AV et PAP)	Tonne	3 320
		Kg/hab	38
5	Tonnage Déchets végétaux (AV / PAP / déchetteries)	Tonne	4 567
		Kg/hab	52
6	Tonnage total déchetteries	Tonne	19 359
		Kg/hab	219
7	Tonnage cartons - déchetteries	Tonne	334
		Kg/hab	4
8	Tonnage tout venant et encombrant - déchetteries	Tonne	3 634
		Kg/hab	41
9	Tonnage gravats - déchetteries	Tonne	6 437
		Kg/hab	73
N°	Autres indicateurs	Unité	2021
10	Nombre de composteurs livrés sur l'année	Unité	1 107
11	Nombre de foyer équipés en compostage individuel	Unité	0
12	Nombre de site de compostage partagé	Unité	1
13	Nombre de personnes sensibilisées lors de manifestation	Unité	1 092
14	Nombre d'écoliers sensibilisés	Unité	832
15	Nombre de personnes ayant visité des installations de traitement	Unité	0
16	Nombre de personnels formés (entreprises ou associations)	Unité	0
17	Nombre de personnes sensibilisés lors d'action en porte à porte	Unité	0
18	Nombre d'établissement soumis à la RS	Unité	954

# ACTION 1 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS PUBLICS VERS LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

## Axe 1



## Public ciblé

- Elus
- Agents publics
- Administrations publiques

## Partenaires à mobiliser

- Mairies,
- Communautés de communes et d'agglomération
- Élus et agents publics

## Communication

- Via les partenaires
- Lettre d'information
- Site internet

Les collectivités territoriales mènent différentes actions d'éco-exemplarité en matière de prévention, mais elles sont nombreuses à rencontrer des difficultés lorsqu'il s'agit d'impliquer les services ou de remettre en question l'organisation du travail.

L'acceptation du changement passe par la compréhension des enjeux, des bénéfices individuels et collectifs. Les élus et le personnel doivent être convaincus de l'intérêt de la démarche et porter ce message en interne. La sensibilisation de tous les acteurs est donc une étape essentielle pour créer une base solide à la démarche d'éco-exemplarité.

## Objectifs

- ⇒ Montrer que la collectivité s'applique à elle-même les efforts qu'elle demande aux usagers
- ⇒ Réduire les quantités de DMA
- ⇒ Maîtriser les finances publiques
- ⇒ Sensibiliser les élus et les agents à la prévention des déchets
- ⇒ Impliquer tous les services

## Mise en oeuvre

- ✓ Diagnostic des déchets produits par les administrations et des contenants déjà en place.
- ✓ Proposition d'optimisation des contenants dans le but d'améliorer le tri et réduire les coûts.
- ✓ Sensibilisation et formation des différents acteurs publics.

## Moyens mobilisés

Stand de sensibilisation avec :

- kakémonos sur le tri et/ou le compostage
- bacs de collecte
- exemples de produits recyclés
- vidéos sur la gestion des déchets
- mémo tri

# ACTION 2 : METTRE EN PLACE UN PLAN DE COMMUNICATION DÉCHETS

## Axe 2



## Public ciblé

- Tous les usagers

## Partenaires à mobiliser

- Services du SICTOM
- Commission communication
- Journaliste
- Graphiste
- Imprimeur
- Distributeur

## Communication

- Via la commission communication

Le SICTOM de la Région de Rambouillet communique régulièrement sur la prévention des déchets : 2 éditions du Pou'belle la vie par an, une page Facebook, un site internet, l'édition de divers documents de diffusion (Mémo Tri, Mémo du compostage, Livrets pédagogiques...).

Il convient de l'organiser dans une stratégie plus générale de la collectivité.

## Objectifs

- ⇒ Planifier la communication de la prévention déchets
- ⇒ Faire connaître et valoriser les actions de prévention des déchets du SICTOM
- ⇒ Communiquer via les canaux existants : Pou'belle la vie, Facebook, site internet, brochures...

## Mise en oeuvre

- ✓ Concerter les élus lors de la commission communication afin de définir une stratégie de communication
- ✓ Elaborer annuellement un plan de communication

## Moyens mobilisés

- Présentation power point

# ACTION 3 : ANIMER DES MOMENTS FORTS ET SENSIBILISER À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

## Axe 2



## Public ciblé

- Tous les usagers

## Partenaires à mobiliser

- Mairies
- Communautés de communes et d'agglomération
- Élus et agents publics
- SITREVA

## Communication

- Via les réseaux et les mairies

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est engagé dans des actions en faveur de l'environnement, en particulier pour le tri et la valorisation des déchets. Il est partenaire des communes et des collectivités qui réalisent ce type d'actions.

Lors de manifestations importantes dans les communes, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est souvent partenaire soit par la présence de l'équipe des Ambassadeurs de tri, soit par la mise à disposition de bacs ou de bennes.

## Objectifs

- ⇒ Informer et sensibiliser les publics sur la gestion et prévention des déchets
- ⇒ Animer des stands, ateliers, visites..
- ⇒ Sensibiliser le plus grand nombre par une diversité d'actions

## Mise en oeuvre

- ✓ Manifestations diverses : Journées agricultures et patrimoines, journées développement durable, fête de la nature...
- ✓ Nettoyages de printemps
- ✓ Visites des unités de traitement : centre de transfert, centre de tri, unité de valorisation énergétique et agroalimentaire
- ✓ Action de sensibilisation en porte à porte
- ✓ Communication via divers canaux de diffusion : site internet, Facebook, Pou'belle la vie, brochures...

## Moyens mobilisés

Stand de sensibilisation avec :

- kakémonos sur le tri et/ou le compostage
- bacs de collecte
- exemples de produits recyclés
- vidéos sur la gestion des déchets
- mémo tri

Balance industrielle pour peser les déchets ramassés lors des nettoyages de printemps

# ACTION 4 : SENSIBILISER LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

## Axe 2



## Public ciblé

- Équipes éducatives et élèves

## Partenaires à mobiliser

- Établissements scolaires et Péricolaires
- SITREVA

## Communication

- Lettre d'information
- Via le site internet

L'éducation dès le plus jeune âge permet de développer une attitude éco-responsable et de préparer le comportement des citoyens de demain.

Les enfants sont de formidables relais dans leur famille. L'objectif du SICTOM de la Région de Rambouillet est de sensibiliser les enfants, futurs consommateurs de demain et leurs parents.

C'est pourquoi, le SICTOM intervient auprès des écoles maternelles, élémentaires, des collèges, des lycées et des centres de loisirs pour sensibiliser les élèves à la prévention des déchets. Les interventions scolaires se répartissent sur l'ensemble du territoire.

## Objectifs

- ⇒ Sensibiliser les élèves à la gestion et à la réduction des déchets afin qu'ils transmettent les bonnes pratiques à leurs parents.
- ⇒ Pérenniser les gestes de tri et prévention des déchets dans les établissements scolaires et périscolaires de son territoire.

## Mise en oeuvre

Plusieurs ateliers participatifs sont proposés :

- ✓ Tri sélectif
- ✓ Compostage
- ✓ Recyclage du papier
- ✓ DEEE
- ✓ Gaspillage alimentaire.

## Moyens mobilisés

Matériel de sensibilisation avec :

- kakémonos sur le tri et/ou le compostage
- bacs de collecte
- exemples de produits recyclés
- vidéos sur la gestion des déchets
- mémo tri
- composteur pédagogique avec matière
- livrets pédagogiques

# ACTION 5 : LA REDEVANCE SPECIALE

## Axe 3



## Public ciblé

- Entreprises et gros producteurs
- Établissements publics et collectivités
- Associations

## Partenaires à mobiliser

- Mairies

## Communication

- Site internet
- Brochure

Le SICTOM de la Région de Rambouillet a mis en place la redevance spéciale sur son territoire depuis 1993.

Ce service évolue en fonction de l'activité économique du territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET, et des besoins ponctuels des entreprises ou des communes.

## Objectifs

- ⇒ Responsabiliser financièrement les producteurs de déchets.
- ⇒ Sensibiliser les professionnels et les administrations à l'optimisation de la gestion de leurs déchets, en les incitant à recycler et à limiter leur production de déchets.

## Mise en oeuvre

- ✓ Un contrat est établi avec chaque redevable en fonction de la quantité et du type de déchet collecté.
- ✓ La facturation se fait au volume collecté et dès le premier litre.
- ✓ Les tarifs de la redevance spéciale sont votés, chaque année, par le comité syndical en tenant compte des prix de revient des collectes et des traitements concernés.

## Moyens mobilisés

- Bacs Ordures ménagères, Emballages et Verre.
- Bennes et compacteurs.
- Véhicules de collecte (benne OM ou camion porteur)

# ACTION 6 : RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

## Axe 4



## Public ciblé

- Tous les usagers
- Établissements scolaires et périscolaires

## Partenaires à mobiliser

- Établissements scolaires et périscolaires
- SITREVA

## Communication

- Site internet
- Pou'belle la vie
- Lettre d'information

Chaque année, 10 millions de tonnes de nourriture sont jetées en France.

C'est pourquoi, le SICTOM de la Région de Rambouillet souhaite renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire.

## Objectifs

- ⇒ Réduire le gaspillage alimentaire sur l'ensemble du territoire
- ⇒ Inciter les enfants et les acteurs de la restauration collective à réduire la production de déchets alimentaires.

## Mise en oeuvre

- ✓ Ateliers participatifs
- ✓ Supports pédagogiques pour sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire pendant le temps des repas
- ✓ Prêt de matériel
- ✓ Diffusion des bonnes pratiques via le site internet, la page Facebook, Pou'belle la vie...

## Moyens mobilisés

- Matériel de prêt (ex : balance, gâchimètre...)
- Outils méthodologiques ;
- Livrets pédagogiques.

# ACTION 7 : DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

## Axe 5



### Public ciblé

- Tous les usagers disposant d'un jardin

### Partenaires à mobiliser

- Mairies
- SITREVA
- Associations

### Communication

- Site internet
- Facebook
- Pou'belle la vie

L'étude réalisée sur la mise en place du tri à la source des biodéchets a révélé que plus de 33% des Ordures ménagères résiduelles du SICTOM sont des déchets organiques valorisables.

Le territoire, en grande partie rural, est particulièrement favorable au déploiement du compostage individuel pour les ménages disposant d'un jardin.

Le SICTOM a déjà initié la distribution de composteurs individuels gratuits. 7 300 composteurs ont été distribués entre 2013 et 2022.

### Objectifs

- ⇒ Équiper de nouveaux foyers en composteurs
- ⇒ Réduire la quantité de biodéchets dans les Ordures ménagères résiduelles
- ⇒ Accompagner les usagers dans la pratique du compostage
- ⇒ Se conformer à l'obligation de tri à la source des biodéchets en 2024

### Mise en oeuvre

- ✓ Communication sur la distribution de composteurs gratuits
- ✓ Distribution d'un guide lors de la livraison du composteur
- ✓ Suivi auprès des acquéreurs de composteurs
- ✓ Formation lors de journées portes ouvertes
- ✓ Diffusion des bonnes pratiques du compostage via le site internet, Facebook, Pou'belle la vie...
- ✓ Ateliers participatifs dans les écoles
- ✓ Stand de sensibilisation au compostage lors de diverses manifestations

### Moyens mobilisés

- Composteurs
- Mémo compost
- Kakémono
- Livrets pédagogiques
- Composteur pédagogique

# ACTION 8 : DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

## Axe 5



## Public ciblé

- Les usagers en habitat collectif.

## Partenaires à mobiliser

- Mairies
- SITREVA
- Bailleurs

## Communication

- Site internet
- Facebook
- Pou'belle la vie

En septembre 2022, le SICTOM de la Région de Rambouillet a expérimenté une première opération de compostage partagé en pied d'immeuble sur la commune de Rambouillet.

Afin de répondre aux obligations de mise en place d'une solution de tri à la source des biodéchets, il convient de développer ce type de projet sur l'ensemble du territoire.

## Objectifs

- ⇒ Proposer aux usagers en habitat collectif une solution pour le tri à la source des biodéchets
- ⇒ Réduire la fraction fermentescible dans les OMr
- ⇒ Se conformer à l'obligation de tri à la source des biodéchets en 2024

## Mise en oeuvre

- ✓ Communiquer sur l'accompagnement du SICTOM dans l'installation de sites de compostage partagé
- ✓ Définir le projet avec les habitants et les services municipaux
- ✓ Installer le site
- ✓ Former des habitants référents
- ✓ Mettre en place une convention de partenariat
- ✓ Réaliser un suivi des sites de compostage

## Moyens mobilisés

- Composteurs collectifs
- Guide pratique
- Mémo compost
- Kakémono
- Support méthodologique

# ACTION 9 : DÉVELOPPER ET ACCOMPAGNER LE COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC

## Axe 5



## Public ciblé

- Établissements publics

## Partenaires à mobiliser

- Mairies
- SITREVA
- Associations

## Communication

- Site internet
- Facebook
- Pou'belle la vie

Face à l'obligation de tri à la source des biodéchets qui s'impose aux établissements publics, le SICTOM de la Région de Rambouillet souhaite les accompagner dans cette démarche.

## Objectifs

- ⇒ Proposer aux établissements publics une solution de tri à la source des biodéchets
- ⇒ Réduire la fraction fermentescible dans les OMr
- ⇒ Se conformer à l'obligation de tri à la source des biodéchets en 2024

## Mise en oeuvre

- ✓ Communiquer sur l'accompagnement du SICTOM dans l'installation de sites de compostage en établissements publics
- ✓ Définir le projet avec les services concernés
- ✓ Installer le site
- ✓ Former des référents

## Moyens mobilisés

- Composteurs individuels et/ou collectifs selon le projet
- Guide pratique
- Mémo compost
- Kakémono
- Support méthodologique

# ACTION 10 : FAVORISER LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION DES OBJETS

## Axe 6



### Public ciblé

- Tous les usagers

### Partenaires à mobiliser

- Ressources&Vous

### Communication

- Site internet
- Facebook
- Pou'belle la vie

Le SICTOM de la Région de Rambouillet soucieux des enjeux liés au réemploi et à la réutilisation des objets a conclu une convention de partenariat avec l'association Ressources&Vous depuis 2019.

Ressources&Vous a créé plusieurs ressourceries sur le territoire du SICTOM : Rambouillet, Le Perray en Yvelines, Saint Arnoult en Yvelines, Epernon.

L'association assure la collecte, le tri, le nettoyage, la réparation et la mise en valeur des objets pour leur offrir une seconde vie.

### Objectifs

- ⇒ Inciter un maximum d'habitants à (faire) réparer ou à offrir une nouvelle vie à leurs objets, au lieu de les jeter.
- ⇒ Baisser les quantités de déchets en déchèterie.

### Mise en oeuvre

Prolonger la convention de partenariat avec Ressources&Vous :

- ✓ Soutenir financièrement l'association
- ✓ Mettre à disposition des bennes tout venant gratuites
- ✓ Faire connaître l'association via les supports de communication du SICTOM
- ✓ Diriger les usagers vers Ressources&Vous lors des rendez-vous encombrants

### Moyens mobilisés

- Bennes tout venant
- Service communication

# ACTION II : RENFORCER LE DISPOSITIF STOP PUB

## Axe 7



## Public ciblé

- Tous les usagers

## Partenaires à mobiliser

- Mairies

## Communication

- Site internet
- Facebook
- Pou'belle la vie

Les imprimés que nous recevons dans nos boîtes aux lettres ont un coût écologique (arbres abattus, eau, transport).

Le Stop Pub est un outil qui vise la réduction des déchets d'imprimés non adressés (prospectus, tracts, brochures...).

## Objectifs

- ⇒ Inciter un maximum d'habitants à refuser les imprimés non adressés.
- ⇒ Réduire les quantités de papiers dans les OMr et la collecte sélective.

## Mise en oeuvre

- ✓ Sensibiliser les ménages sur l'intérêt du « Stop Pub » par une campagne de communication
- ✓ Impliquer les mairies pour diffuser l'autocollant

## Moyens mobilisés

- Impression des autocollants Stop Pub

# ACTION 12 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS UNE DEMARCHE RESPONSABLE

## Axe 8



## Public ciblé

- Professionnels

## Partenaires à mobiliser

- Redevables du SICTOM

## Communication

- Via le service de redevance spéciale

Le SICTOM de la Région de Rambouillet propose aux professionnels du territoire de s'engager sur la prévention et le tri des déchets.

Un diagnostic est réalisé ainsi qu'une formation de sensibilisation du personnel pour les demandeurs.

## Objectifs

- ⇒ Impliquer les entreprises
- ⇒ Sensibiliser le personnels des entreprises
- ⇒ Réduire les quantités de DMA

## Mise en oeuvre

- ✓ Diagnostic des déchets produits par les entreprises et des contenants déjà en place.
- ✓ Proposition d'optimisation des contenants dans le but d'améliorer le tri et réduire les coûts.
- ✓ Sensibilisation et formation du personnel.

## Moyens mobilisés

Stand de sensibilisation avec :

- kakémonos sur le tri et/ou le compostage
- bacs de collecte
- exemples de produits recyclés
- vidéos sur la gestion des déchets
- mémo tri